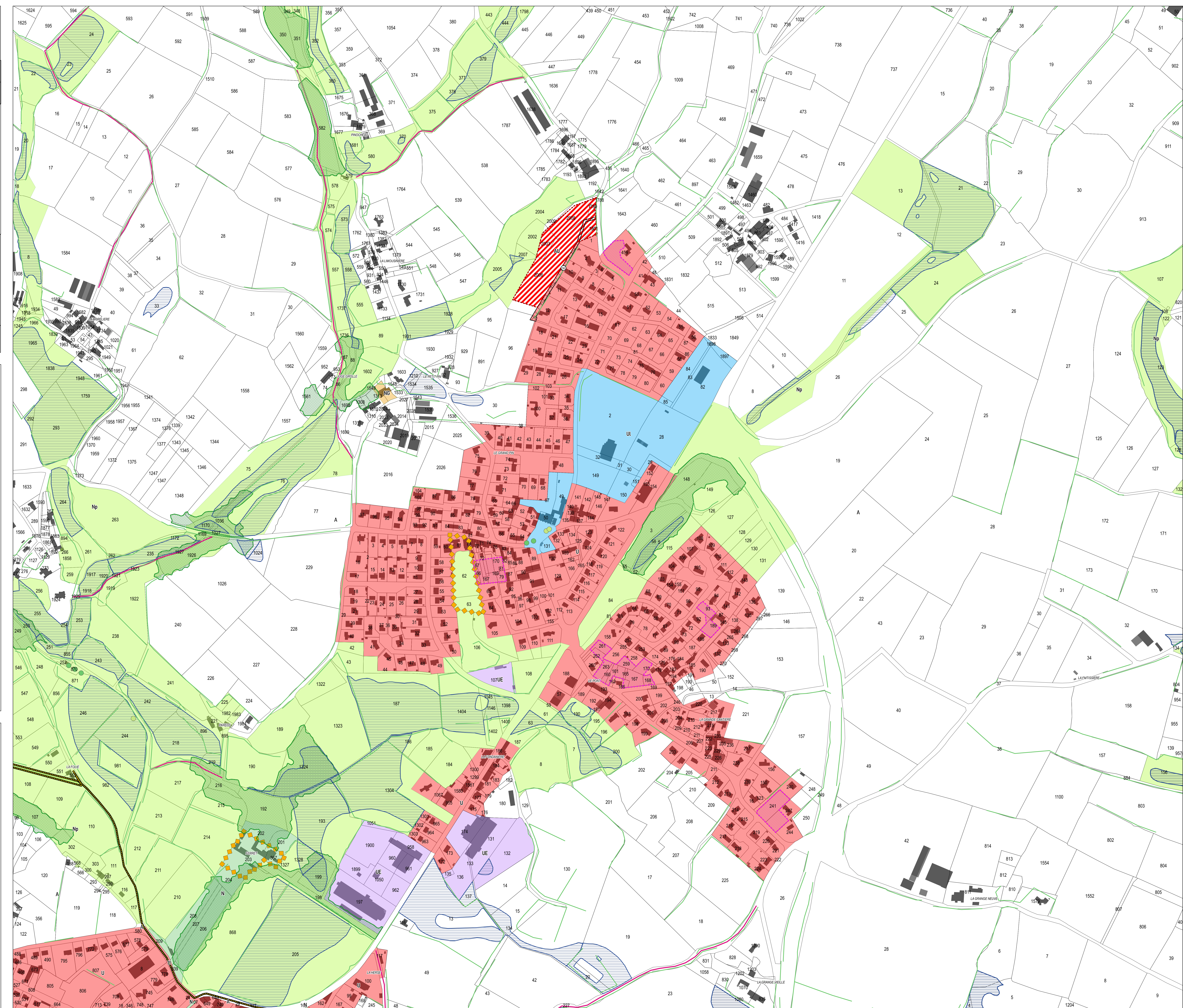
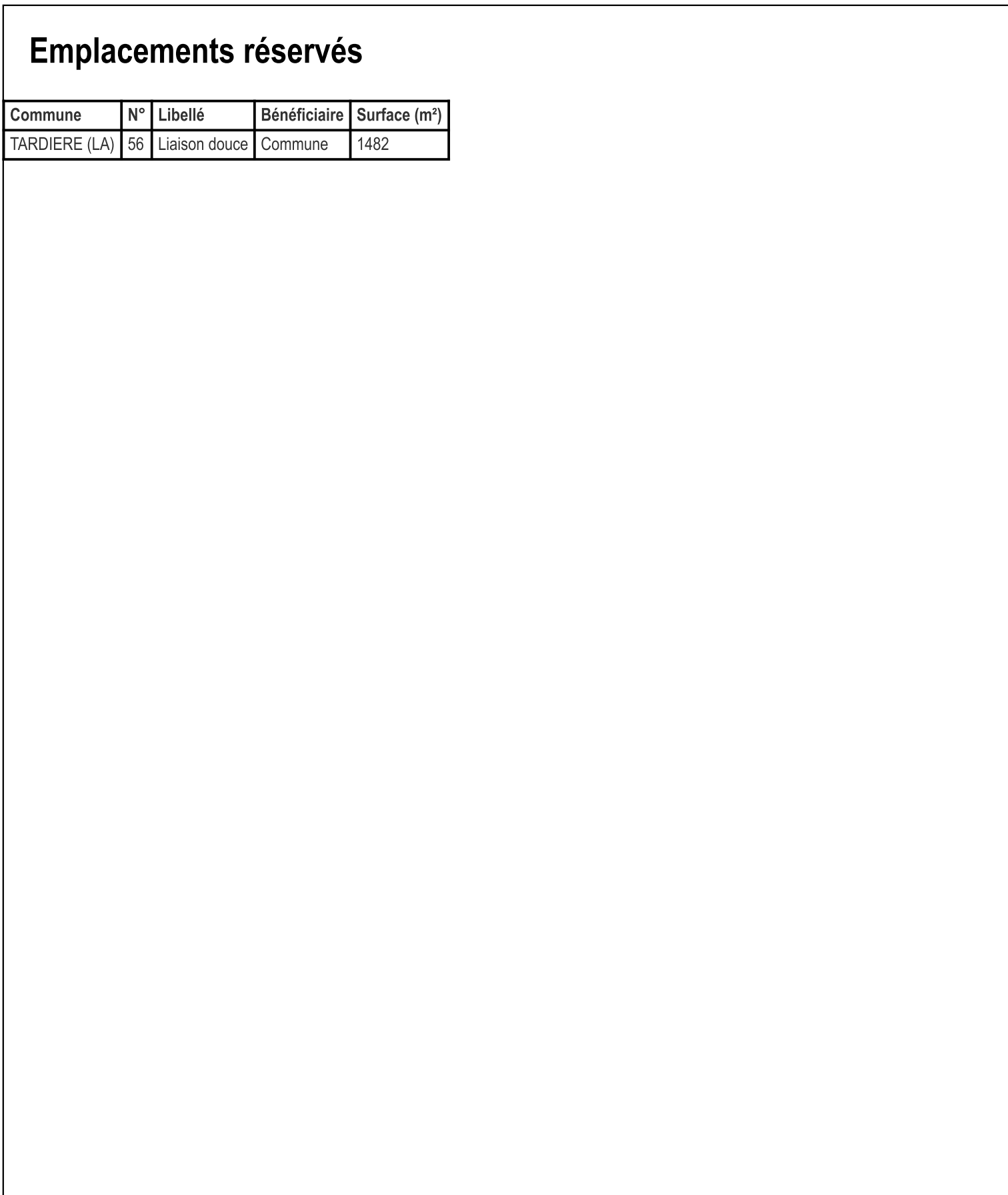




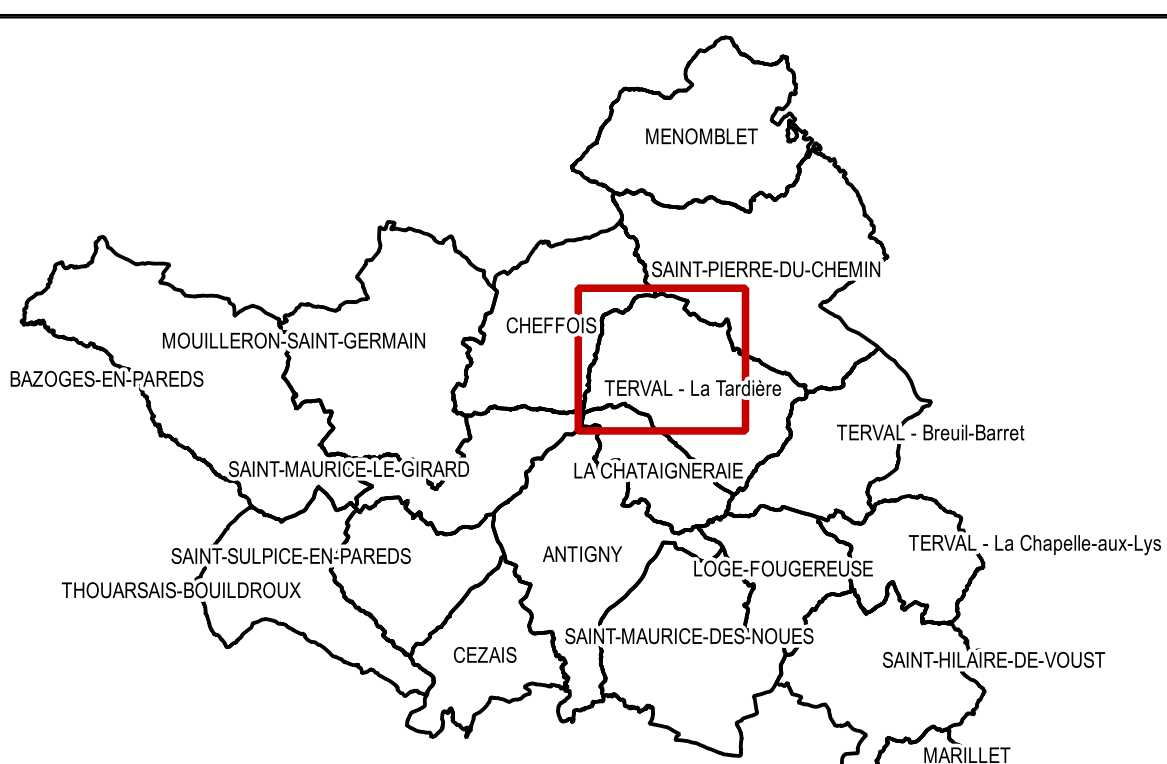


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

TERVAL - LA TARDIERE - NORD-OUEST



Prescrit le 31 janvier 2018
Arrêté le 16 mars 2023
Approuvé le 11 avril 2024

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova
urbanisme & architecture



EMI-EMOM /
Pays de la Châtaineraie



Eau de France



CABINET
OUDRAY



Territoires Mutation
Urbaine Conseil



Pays de la Châtaineraie

LEGENDE

Bâti dur

Bâti léger

Pavillonnaire

Limites communales

Zone

U : Zones urbaines mixtes

UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics

UE : Zones urbaines à dominante économique

AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle

AUE : Zones à urbaniser à dominante économique

A : Zones agricoles

N : Zones naturelles et forestières

Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère

NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)

NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)

NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'industries (STECAL)

NS : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)

NI : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)

NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'attraction sociale (STECAL)

NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)

Eléments de petit patrimoine

Immeubles remarquables

Sites Bâti Remarquables protégés

Espaces publics remarquables (vergers)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

Zones humides protégées

Arbres remarquables protégés

Alignements d'arbres protégés

Hovies remarquables protégés

Boisements remarquables protégés

Chemins d'eau protégés

Autres prescriptions

Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 D2)

Linéaires commerciaux (L151-16 CU)

Emplacements réservés (L151-41 CU)

Secteurs couverts par DAP "Mobilisation urbaine Habitat" - d'op. générales + spécifiques

Secteurs couverts par DAP "Mobilisation urbaine Habitat" - d'op. générales

Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Habitat" - d'op. générales + spécifiques

Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Economique" - d'op. générales

Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)

PPRI La Lay : zone rouge

PPRI La Vendée : zone bleue

PPRI La Vendée : zone rouge

0

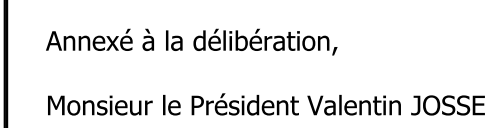
250

500 m

Echelle 1:4636,963487

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
TARDIERE (LA)	56	Liaison douce	Commune	1482



Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
BREUIL-BARRET	14	Aménagement et sécurisation carrefour	Commune	826
BREUIL-BARRET	15	Lagunage	Commune	11312
TARDIERE (LA)	58	Liaison douce	Commune	1482

